



Délibération n° : 10 2019 25

Objet : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le jardin Anna Marly (14ème) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « les jardins de la Douve».

EXPOSE DES MOTIFS PROJET DE DELIBERE

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1er octobre 2019, la Ville de Paris totalisait 135 jardins partagés ouverts au public, dont 51 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux). 42 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 30 chez des bailleurs sociaux).

Dans le cadre du programme Main Verte, l'Association « les jardins de la Douve » et la Ville de Paris ont signé le 10 juillet 2013 une convention d'occupation et d'usage, approuvée par une délibération du Conseil d'arrondissement du 1er juillet 2013. Cette convention confiant à l'association une parcelle de terrain de 250m² dans le jardin Anna Marly 25 avenue de la Porte de Vanves, pour une occupation et un usage de jardinage collectif ; cette convention arrive aujourd'hui à échéance.

Forte de son expérience, l'association, qui souhaite poursuivre son activité, a sollicité le renouvellement de cette convention, en présentant un nouveau projet qu'elle s'engage à mettre en œuvre.

L'association propose notamment des évolutions afin de redynamiser le jardin et le rendre plus attractif pour favoriser l'accueil de nouveaux adhérents.

Ainsi l'association a mis en œuvre dès 2018 différentes actions qu'elle compte encore poursuivre dans les 6 ans à venir, telles que l'augmentation du nombre de parcelles collectives, l'amélioration de la signalétique du jardin et de la communication entre les adhérents, l'organisation d'ateliers de travail thématiques et collectifs et une plus grande implication des adhérents dans l'organisation de nouveaux événements en direction du public.

L'association ayant à cœur de favoriser le lien social et la mixité des publics, a créé un partenariat avec différentes associations actives du quartier telle que « L'accorderie » ou l'association « Léo Lagrange ».

Elle s'engage par ailleurs à participer aux événements festifs du quartier ainsi qu'aux manifestations publiques organisées dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité comme la Fête des Jardins et de l'Agriculture Urbaine.

La signature d'une convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif relevant du conseil d'arrondissement pour les jardins inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, il vous revient aujourd'hui d'en délibérer.

La nouvelle convention d'occupation et d'usage, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain estimée à 6 965€ par an, qui constitue une contribution en nature, sera valorisée dans les documents de l'association.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec l'association «Les jardins de la Douve »

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14^{ème} arrondissement